

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Affiché le
ID : 059-215903881-20221205-MAR051220226-DE

COMMUNE DE MARQUILLIES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Séance du 5 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
17	17	14 + 3 PROC

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

Date de la Convocation

1^{er} décembre 2022

de Monsieur Dominique DHENNIN, Maire

Date d'Affichage

1^{er} décembre 2022

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Eric BOCQUET ayant donné procuration à Monsieur Pierre PAPEGHIN, Madame Patricia LAVIGNE ayant donné procuration à Madame Hélène LARADZ, Madame Marine LEPAGE ayant donné procuration à Madame Elise VANDAMME.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles VITTU

Objet de la Délibération

TARIF
CLASSE DE NEIGE 2023

Après exposé de Madame Viviane DELEVALLÉE des prestations proposées par les fournisseurs pour l'organisation de la classe de neige 2023, il convient de définir le tarif qui sera retenu pour le paiement des familles.

Il est proposé un tarif de 480 € par enfant inscrit qui pourra être ajusté en fonction des actions menées par l'APE et l'école.

Les familles pourront régler le montant dû par mensualités de 60 € pendant 8 mois maximum à compter du 15 décembre 2022, la collectivité se chargeant de contrôler à posteriori le total des versements de chaque famille concernée.

La décision est approuvée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 6 décembre 2022

et publication ou notification

du 6 décembre 2022

Le Maire

Signature et Cachet